

COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Affiché le 04/04/2023

ID : 022-212201693-20230317-2023_03_03-BF

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	11

Séance du 17 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN, régulièrement convoqué par la Maire en date du 08 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison des mesures sanitaires nécessaires à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sous la présidence de Mme Marie-Hélène BERNARD, Maire.

Présents : Madame Marie-Hélène BERNARD, Monsieur Jean LE MAGOUROU, Monsieur Pierrick PUSTOC'H, Mme Rachel GAUTHO, Monsieur Michel CONNAN, Monsieur Simon BERTHELIN, Monsieur René LERAY, Monsieur Sylvain LE PROVOST, Monsieur Erwoann BECEL, Madame Annie BENION, Mme Sandrine ALMIN.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CONNAN

Secrétaire de séance adjoint : Monsieur René LERAY

Délibération n° 2023-03-03
Budget principal – budget primitif

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 du budget principal présenté ce jour, comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	169 720,00 €	169 720,00 €
Restes à réaliser (RàR) de l'exercice précédent		
002 – Résultat d'exploitation reporté		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	169 720,00 €	169 720,00 €
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	156 083,34 €	173 207,62 €
Restes à réaliser (RàR) de l'exercice précédent	1 000,00 €	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 124,28 €	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	173 207,62 €	173 207,62 €
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET	342 927,62 €	342 927,62 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le budget primitif du budget principal arrêté comme présenté ci-dessus :
 - - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Acte rendu exécutoire
après dépôt à la préfecture
et publication ou notification

Le 24 MAR. 2023

Le secrétaire de séance
Michel CONNAN
Conseiller Municipal

La Maire,
Marie-Hélène BERNARD

